

A Compiègne, le 5 juillet 2017

**DÉCISION N° 2017-146-H**

**Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,**

Vu le code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale – article 6,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu le règlement intérieur de l'UTC,

Vu l'appel à candidatures aux fonctions de directeur de l'école doctorale publié le 27 septembre 2016 sur le site intranet de l'UTC,

Vu l'avis du conseil de l'école doctorale en séance du 4 novembre 2016,

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 25 novembre 2016,

Vu la décision n°2016-178-E portant la nomination de Christine Prella en qualité de directrice de l'école doctorale de l'UTC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Vu la délibération du conseil d'administration du 29 juin 2017 portant nomination de Olivier Gapenne en qualité de directeur adjoint de l'UTC,

**DÉCIDE**

**Article unique :**

Madame Christine PRELLE, professeur des universités assurera l'intérim de la direction de l'école doctorale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, et ce jusqu'au 31 décembre 2017.

Le directeur de l'UTC,

Philippe Courtier

Service des  
Affaires Générales et  
Juridiques

☎ 03-44-23-43-50

Original : Service des affaires générales et juridiques

Copies : Direction des ressources humaines

Ecole doctorale

Intéressée

Service de la communication

Diffusion : générale

intranet